

ARIANE

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €uros
Siège social : 3 rue des Mimosas – Immeuble 1.618 - 22190 PLERIN
842 891 905 RCS SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 2025

[...]

M. Arlan BOULAIN, Associé unique et Président de la société **ARIANE**,

[...]

II - A pris les décisions suivantes :

[...]

- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 des Statuts,
- Suppression des article 38 à 40 des Statuts relatifs à la constitution de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

SIXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social / établissement principal du 3 rue des Mimosas - Immeuble 1.618 - 22190 PLERIN au 69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN à compter du 1^{er} avril 2025 et en conséquence, de modifier l'article 4 des Statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

" ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à :

69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN "

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME DÉCISION

L'Associé unique décide de supprimer les articles 37, 38, 39 et 40 des Statuts relatifs à la constitution de la Société et n'ayant plus lieu d'être.

HUITIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

« Extrait certifié conforme à l'original »

Associé unique et Président
M. Arlan BOULAIN

DocuSigned by:
Arlan BOULAIN
19B55EF1B4764D6...